41ème Bourse d'échanges et Expositions



de l'ABVA

19 et 20 octobre 2024

Parc des Expositions de Brézillet - 22000 Saint- Brieuc

Ouverture Samedi 14h - 18h - Dimanche 7h30 -17h

Vous y trouverez

Expositions de véhicules anciens

Autos - Motos : Thème Allemagne et Pays de l'Est

Espace Vente de véhicules : Autos/ Motos/ Cyclos

Vente de pièces : Cette année nous allons privilégier les déballeurs passionnés

et pro en ouvrant tout le hall Kervizic

Grand retour de la pièce à l'ABVA!!

Dans le hall Rateau ce sera comme d'habitude,

avec toujours les espaces pour les professionnels et les clubs



Entrée 3€ pour les 2 jours Gratuit -12 ans Restauration sur place



Contacts / renseignements généraux : Mathias FLAMANC 06 98 21 47 76

Bourse pièces: Mathias FLAMANC 06 98 21 47 76 Expo Auto: Pierrot RASEZ 06 45 32 50 57

Expo 2 roues : Yvon MEHEU 06 63 09 24 88

Joël CRESTEY 06 42 61 25 35

LES BULLETINS D'INSCRIPTIONS BOURSE -EXPO – VENTE – CLUB et PRO SIGNES SONT A RETOURNER

à : Christine JAIME 4 rue du Vieux Moulin 22190 PLERIN Tél :06 83 38 20 45 DATE LIMITE D'ENVOI : 7 OCTOBRE 2024

Renseignements généraux bourse d'échange et auto: Mathias FLAMANC: 06 98 21 47 76

INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGES Carte identité N°							
NONA		N° Siret si ProfessionnelTELPRENOM					
I NOM		PRENOM	I EL				
ADRESSE			MAIL				
Pieces: A	OM OTU	TO VELO/CYCLO	MINIATURES (50 M.L.	maximum sur le site)			
DOCUMENTA	ATION PI	LAQUE EMAILLEE					
(Exclusivement des objets en relation avec les véhicules anciens) Je réserve mètres L. de tables à 7 € le mètre =							
les tables*	Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA + un chèque caution de 50 € pour les tables*						
J'ai pris con	naissance du r	règlement intérieur bo					
			Signature				
INSCRIPTION ESPACE PROFESSIONNEL (sans vente de véhicules anciens ou pièces)							
Société :			siret				
Nom Prénon	n dirigeant		tél				
Adresse:			mail :				
Je réserve	emplacemer	nt(s) de 1 façade 6	ml. X 8 ml à 100 € - tota Branchement électriqu				
Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA total :€+un chèque de caution de 50 €							
J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges Signature							

INSCRIPTION ESPACE VENTE DE VEHICULES ANCIENS (hall Rateau)					
Nom : Tél. : Tél. :					
Adressemail:					
Je réserve emplacement(s) de véhicule(s) 4 roues X 20 € (par véhicule) =					
Je réserve emplacement(s) de moto(s) de + de 50 cc X 10 € =					
Je réserve emplacement(s) de cyclomoteurs X 3 € =					
Marque :					
INSCRIPTION VEHICULES ANCIENS EN EXPOSITION (toutes marques) (hall Rateau) THEME 2024 : ALLEMAGNE et PAYS DE L'EST					
Nom : Tél Tél					
AdresseMail:					
Je souhaite exposer mon véhicule(s) décrit(s) ci-dessous : (gratuit) Marque :					
Marque :					
J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges Signature :					
Signature .					
INSCRIPTION REPAS EXPOSANTS — SAMEDI SOIR 19 Octobre Apéritif — plat — fromage — dessert — café et boissons comprise Nom:					
Adresse Mail :					
Nombre de repas X 20 € =					
Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA : Total€					

INSCRIPTION ESPACE CLUB (Sans vento	te de véhicules anciens ou pièces)	
Club	tél	
Responsable – Nom :	Prénom	
Adresse :	Mail:	
Je réserveemplacement(s) de 6 ml. X	X 8 ml. À 40 € - total Branchement électrique : 25 €	
Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA – J'ai pris connaissance du règlement intérieur	total€ + un chèque de caution 50 en signature	€

INSCRIPTION BENEVOLES

Votre inscription en tant que bénévole contribue au succès de la bourse avant, pendant, et après l'évènement ; remplissez le bulletin ci-dessous ;

Nom :.....Tél :.....Tél :....

Adresse:.....Mail:....

Je suis disponible : (horaires : 9h.-12h. - 14h.-18h.)

JEUDI 17 octobre : la journée Le matin L'après midi

VENDREDI 18 octobre : la journée le matin l'après-midi

SAMEDI 19 octobre : la journée le matin l'après midi

DIMANCHE 20 octobre : la journée le matin l'après midi

LUNDI 21 octobre : la journée le matin l'après midi

Les bénévoles bénéficient d'une entrée gratuite ainsi que le(s) repas prévus le(s) jours de présence.

Adresser cette fiche d'inscription à :

Nelly LE MÉE - BORGÈS 27 rue de la Ville au Bedel 22190 PLERIN

d4bnelly@orange.fr - tél 06 86 05 30 12



RÈGLEMENT INTÉRIEUR BOURSE D'ÉCHANGES ABVA 2024

ART 1: La bourse d'échanges est ouverte à tous, particuliers et professionnels avec mise à disposition de tables. Un chèque de caution de 50 € est demandé à la réservation.

Exposants particuliers et professionnels : 2 tickets et 2 bracelets -

Clubs: 4 tickets et 4 bracelets

Exposants véhicules anciens : 1 ticket et 1 bracelet + 1 ticket repas et boisson Café croissant du matin offert

ART 2: l'Association ABVA se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de l'évènement.

ART 3 : Le montage des stands se fera le VENDREDI de 14h. À 19h. - le SAMEDI matin de 8h. à 12h. - Accès autorisé à l'intérieur aux véhicules pour le déballage et le remballage avant l'ouverture au public.

Les remorques et véhicules doivent être retirés pour 12h.

Ouverture au public : samedi de 14h. À 18h. Et dimanche de 7h.30 à 17h.30 Possibilité de prise de courant avec tarif de location.

Pour les exposants miniatures, un maximum de 50 m.l. est attribué aux premiers inscrits.

- ART 4 : Les exposants ne devront pas déborder de leur emplacement. Par sécurité la circulation ne doit pas être bloquée dans les allées.
- ART 5 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de vol, casse ou préjudice. L'ABVA décline toute responsabilité dans ces cas.
- ART 6 : L'exposant s'engage à rester jusqu'à 17h30, heure de fermeture.
- ART 7 : Les exposants sont tenus pour responsables des éventuelles dégradation du matériel mis a disposition tables tableau électrique etc. prévoir une protection une garantie de caution est demandée à l'inscription et restituée après inventaire.
- ART 8 : L'ABVA se réserve le domaine de la restauration et de la buvette
- ART 9 : Ce règlement est disponible pendant la durée de l'évènement dans l'enceinte du site.
- ART 10 : Pas de remboursement pour désistement dans les 3 jours avant le date de l'exposition, sauf cas de force majeur.
- ART 11 : Les portants et matériel doivent être fixés pour ne pas tomber sur le public.
- ART 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre sans laisser de matériel.
- ART 13 : Les mesures sanitaires seront appliquées en fonction des consignes reçues.

Le président de l'ABVA Mathias FLAMANC